

# RÈGLEMENT

« La P'tite Friperie » dans le cadre d'O'Grand Air  
Samedi 4 mai 2024 à Avrillé

**Bienvenue à cette première édition de la P'tite Friperie' !**

Pour le bon déroulement de la journée, la Ville d'Avrillé vous remercie de bien vouloir tenir compte du règlement ci-dessous :

**Article 1** : Cette manifestation est organisée par la Ville d'Avrillé, le samedi 4 mai 2024 de **10h à 19h**, Parc Brassens. L'entrée au public est gratuite.

**Article 2** : « La p'tite friperie » est une friperie éphémère réservée en priorité, aux particuliers résidant à Avrillé, et aux associations à but non lucratif (vente exclusive de vêtements et accessoires de seconde main).

L'emplacement d'une dimension de 3mx3m est gratuit. Il sera attribué par le placier au fur et à mesure des arrivées.

Les réservations seront renseignées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation ; Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, serait à même de troubler le bon ordre ou la moralité de cette manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités de toutes sortes.

**Article 3** : En application de l'arrêté préfectoral, il sera demandé à l'inscription : Nom, prénom adresse, pièce d'identité (nature, n°, date de délivrance et institution de délivrance) et une attestation sur l'honneur sur le fait de participer à maximum deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Un contrôle de l'identité aura lieu le jour de la manifestation.

**Article 4** : Les agents de la Ville d'Avrillé seront présents pour vous accueillir : **de 7h30 à 9h30. Votre inscription vous engage à rester jusqu'à la fin de la manifestation.**

Les exposants devront, dès leur arrivée, se faire connaître des organisateurs. L'accès au site se fera par l'Avenue René Leriche. (voir plan ci-après)

 **IMPORTANT** : tous les véhicules devront impérativement avoir quitté le Parc Brassens et être stationné sur les parkings réservés à cet effet après déchargement, soit avant 9h15. Selon l'état du terrain, il vous sera demandé de décharger votre véhicule depuis les allées.

**Article 5** : Les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'organisation en cas de perte, de vol, de détérioration, etc. des produits exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls. **Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.**

**Il est demandé à chacun de veiller à rendre le site propre avant son départ. Les vêtements non vendus ne pourront pas être déposés dans les bornes APIVET, de manière à ne pas les encombrer davantage.**

**Article 6** : La Ville d'Avrillé reste la seule organisation compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries.

**Article 7 :** La Ville d'Avrillé décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Elle se réserve le droit de réorganiser les emplacements qui ne seront pas occupés à partir de 9h30.

**Article 8 :** Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

**Article 9 :** La présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

## Plan d'accès & déchargement des véhicules

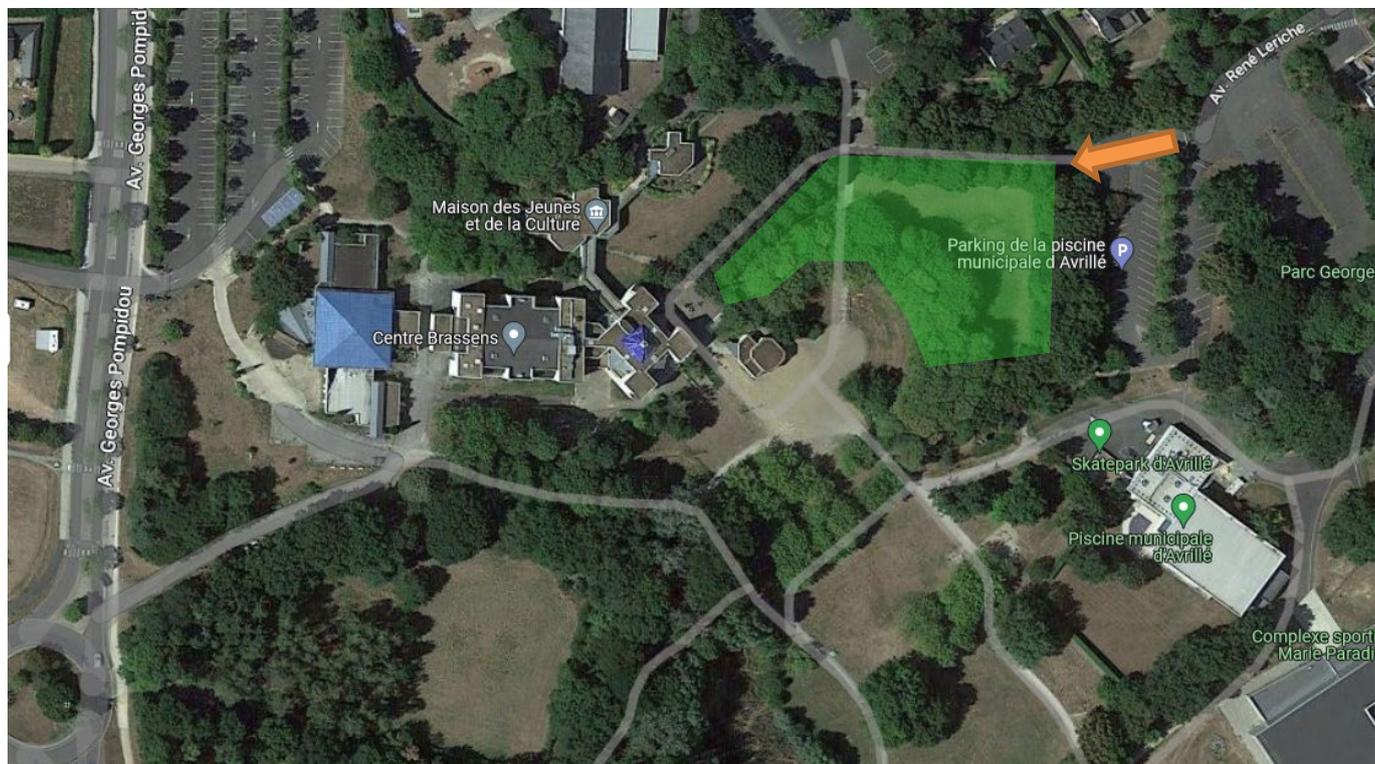
Accès par l'Avenue René Leriche.

Dans le cadre du plan de sécurité mis en place et pour préserver les espaces de nature, nous vous informons que le stationnement ne sera pas autorisé sur le parc Brassens. Tous les véhicules devront impérativement avoir quitté le Parc Brassens et être stationné sur le parking le plus proche après déballage **avant 9h15**.



IMPORTANT

Nous vous remercions de limiter au maximum les déplacements de véhicule sur les espaces verts sensibles aux charges lourdes, notamment par temps humide, **et de privilégier le déchargement depuis les allées**.



## Infos pratiques

**Ouverture des inscriptions le vendredi 29 mars 2024.** Inscription : 02 41 37 41 00 ou [accueil@ville-avrille.fr](mailto:accueil@ville-avrille.fr)

Places limitées à 40 exposants. **Fermeture des inscriptions le mardi 30 avril 2024.**

### Boisson et restauration

Une association et des foodtrucks proposeront de la restauration / boissons sur place.

*Jus de pomme/café seront servis à l'accueil jusqu'à 10h.*

*Un pot de remerciement sera proposé le **samedi 4 mai à 19h.***

**Toilettes :** Des toilettes seront accessibles au Centre Brassens de 9h à 20h